



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-055 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.
Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FINANCES / ADMISSIONS EN NON-VALEUR - PRODUITS IRRECOUVRABLES 2020 BUDGET VILLE

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE :

Monsieur le Trésorier de VOIRON n'a pu effectuer le recouvrement de divers titres de recettes émis au cours des exercices 2008, 2009 et de 2011 à 2018 concernant : des redevances des services telles que les taxes de voirie ou d'autres catégories de produits,...

En conséquence, M. le Trésorier demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes reportées sur ces états pour un montant de **9.193,29 €**, dont 4.478,95 € de créances éteintes, qui se répartissent comme suit :

- 4.274,05 € pour des recettes périscolaires
- 2.426,00 € pour les taxes de voirie ou occupation du domaine public
- 1.359,64 € pour les aires d'accueil des gens du voyage
- 583,95 € pour des recettes de la vie culturelle
- 437,75 € pour des recettes de structures petite enfance
- 61,62 € pour des recettes des secteurs jeunesse et vie sportive
- 50,28 € pour des recettes liées au cimetière municipal

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces, sécurité du 6 juillet 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'INSCRIRE les 9.200 € de crédits manquants sur la nature comptable 6541 ;
- D'ADMETTRE en non-valeur les sommes détaillées dans l'exposé ci-dessus soit 9.193,29 € ;

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à L'UNANIMITE (35 POUR)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

